

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL851

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 51

Au début de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« Aux première et seconde phrases »

les mots :

« À la première phrase ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.